



Mis en ligne le :

18 JAN. 2023

**ARRETE N°2023/168**  
**NOMMANT LES MEMBRES REPRESENTANT LA VILLE DE NOUMEA**  
**AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 181 du 4 novembre 2021 modifiée prise en application du titre III de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté du Maire de la ville de Nouméa n°2022/2868 du 8 septembre 2022 portant proclamation des résultats des élections des représentants du personnel au comité technique paritaire et au comité hygiène et conditions de travail,

Vu l'arrêté du Maire de la ville de Nouméa n°2022/3960 du 8 décembre 2022 nommant les membres représentant la ville de Nouméa au comité technique paritaire,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 /**

Est nommé à la présidence du comité technique paritaire pour représenter Madame le Maire :

Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**ARTICLE 2 /**

En application de l'article 16 de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie et de l'article 9 de la délibération n° 181 du 4 novembre 2021 prise en application du titre III de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, sont nommés membres représentant la ville de Nouméa au sein du comité technique paritaire pour la mandature 2022-2026 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Madame Muriel GERMAIN Conseillère Municipale	Monsieur Tristan DERYCKE 5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Madame Anne-Christine CHIMENTI Conseillère Municipale	Madame Vaimoé ALBANESE Conseillère Municipale
Monsieur Marc LE LEIZOUR Conseiller Municipal	Monsieur Christophe DELIERE Conseiller Municipal

Monsieur Romain PAIREAU Secrétaire Général	Madame Jennifer GRANERO Secrétaire Générale Adjointe en charge du Pôle Ressources
Monsieur Marc-Olivier VERGÉ Secrétaire Général Adjoint en charge du Pôle Vie Locale	Madame Claudia CHASSARD Directrice de la Culture du Patrimoine et du Rayonnement
Monsieur Philippe JUSIAK Secrétaire Général Adjoint en charge du Pôle Aménagement	Monsieur Jean BRUDI Directeur de l'Espace Public
Monsieur Alan BOUFENECHÉ Directeur de la Vie Citoyenne, Educative et Sportive	Madame Céline MARTINI Directrice de l'Administration, du Juridique et des Moyens
Monsieur Jean-Gaël GRANERO Directeur des Ressources Humaines	Madame Emilie DEMECH Chef du Service Carrières et Rémunérations

### **ARTICLE 3 /**

L'arrêté n°2022/3960 du 8 décembre 2022 susvisé est abrogé.

### **ARTICLE 4 /**

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le délai est de 2 mois à compter de la notification et de la publication de la présente décision pour former un recours gracieux auprès du maire ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

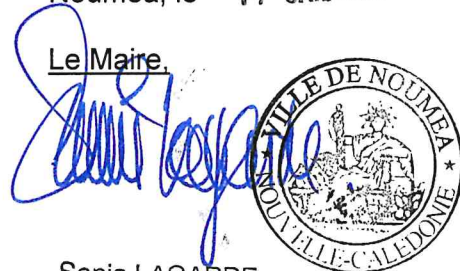
Le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **ARTICLE 5 /**

Le présent arrêté sera enregistré, publié par voie électronique et notifié aux intéressés.

Nouméa, le 17 JAN 2023

Le Maire,



Sonia LAGARDE

#### **Destinataires :**

- DRH	1
- Intéressés	17
- Mise en ligne	1